



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

Jeudi 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

Séance du Jeudi 30 octobre 2025

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : **17**
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le **mercredi 22 octobre 2025**

Présents :

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS
Mr Damien BEHIN-CAU, Vice-Président
Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe
Mme Catherine CAPOEN, Mme Fabienne LORENT, Mme Véronique DERYCKE-WAGNON Conseillers Municipaux
Mr Antony PIRES, conseiller délégué
Mme Muriel THUILLIEZ, Mme Ghislaine LAMBLIN, Mme Francine DEFEVER, Mme Colette CATTEAU, Mme Marie-Claire DHALLUIN, Mr Lucien COCHETEUX, Mr Christian DORMIEU, Membres du Conseil d'Administration

Pouvoirs :

Mme Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe, donne pouvoir à Mr Antony PIRES, conseiller délégué
Mr Michel SPANNEUT Conseiller municipal, donne pouvoir à Mr Damien BEHIN-CAU, Vice-Président
Mr Christophe TEMBREMANDE Membres du Conseil d'Administration, donne pouvoir Mme Ghislaine LAMBLIN, Membre du conseil d'administration

Absents excusés :

Aucun

Délibération N°2025-10-04

DELIBERATION 4 : ACCEPTATION DE DON AU CCAS

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

La famille T'SERVRANCK a fait un don au CCAS de Linselles d'un montant de cent euros (100 €) par chèque bancaire.

Ce don est fait à titre gratuit et n'est grevé d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS.

La délibération du Conseil d'Administration rend l'acceptation, définitive, conformément à l'article L.2242-4 du code général des collectivités territoriales.

Cette somme pourra ainsi être déposée sur le compte du régisseur de la régie quêtes et dons du CCAS.

Madame la Présidente du CCAS propose au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce don afin de financer des aides pour la population linselloise,
- **D'IMPUTER** cette somme à l'article 7713 du budget 2025 du CCAS.

Décision

-Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve ce don afin de financer des aides pour la population linselloise et autorise l'imputation de cette somme à l'article 7713 du budget 2025 du CCAS

Transmis en Préfecture le 13/11/25
Acte exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme
La Présidente du CCAS



Isabelle Pollet